

Grand  
Besançon



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

## DOSSIER DE PRESSE

*Conférence de presse  
du 14 février 2018*

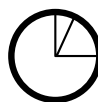


# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

## UNE AMBITION CONFIRMÉE AUTOUR DE PRIORITÉS FORTES

Les orientations budgétaires 2018, qui seront débattues lors du Conseil communautaire du 15 février, affichent l'ambition portée au service du territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement. **Le budget consolidé de 246,4 M€** (hors subventions d'équilibre), contre 202 M€ en 2017, marque la poursuite de la mobilisation de l'Agglomération autour de quatre priorités fortes : l'attractivité et le rayonnement du territoire, l'économie et l'emploi, l'aide aux communes, le développement durable et la qualité de vie. **C'est tout l'avenir du Grand Besançon qui se prépare et s'anticipe.** Dans un contexte de profondes mutations, l'Agglomération reste dans l'action, dans le respect de ses engagements et de son cadrage financier.

## 1 | UN BUDGET QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE NOUVEAU



### Changement de périmètre budgétaire pour le Grand Besançon avec la prise de nouvelles compétences

**Le transfert de la compétence Eau et Assainissement** des communes vers le Grand Besançon est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier, deux ans avant l'obligation légale prévue par la loi NOTRe. Cette mutualisation répond à quatre grands objectifs : un prix unique (dans dix ans sauf exceptions) pour une même qualité de services dans les 69 communes de l'agglomération, des économies d'échelle et une capacité d'investissement accrue, une gestion globale de la ressource et une

meilleure organisation sur le territoire élargi. Ces nouvelles compétences impactent bien sûr le budget 2018. Les budgets Eau Assainissement représentent **près de 33 M€**. Le budget destiné à assurer le financement de la « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » ou **GEMAPI**, autre compétence nouvelle du Grand Besançon, est estimé à **près de 500 000 €** dont 253 000 € perçus par l'instauration de la « **taxe GEMAPI** ».

### Dotations de l'État : un nouveau cadre de contractualisation

Si la programmation des finances publiques 2018/2022 se caractérise toujours par un objectif de réduction des déficits publics avec un effort demandé aux collectivités locales de 13 milliards sur 5 ans (après 10 milliards sur 3 ans), cet effort se fera **sans nouvelle baisse des dotations de l'État** et dans un nouveau cadre de contractualisation. **Après quatre ans de baisse de dotations**

(plus de 12 millions d'euros pour le Grand Besançon entre 2013 et 2017), **2018 sera l'année 1 de la contractualisation avec l'État**. Cette contractualisation vise à **plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement du Grand Besançon à 1,1 % par an**, inflation comprise. Sa formalisation interviendra au cours du premier semestre de l'année.

### Fiscalité : année 1 de la réforme de la taxe d'habitation

Autre réforme nationale importante, **le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables** au niveau national selon leurs revenus (**82,2 % pour Besançon**). Cette exonération, qui s'appliquera sur trois ans par tiers (2018/2020) et sur la base des taux 2017, devrait être **sans incidence de recettes pour le Grand Besançon, l'État s'engageant**

**à compenser le dégrèvement accordé**, à l'euro près, sur la base des recettes 2017. Alors qu'une réforme globale de la fiscalité locale est annoncée pour 2020, les collectivités veilleront à ce que cette fiscalité puisse garantir l'équité entre les contribuables, et le respect de leur autonomie financière.

## La mise en œuvre du futur projet de territoire

**Le nouveau projet de territoire du Grand Besançon sera adopté au cours du premier semestre 2018.** Construit en étroite concertation avec les différents acteurs du territoire, il s'appuie sur **quatre leviers de transformation** : « les alliances, la cohésion, la transition (vers une nouvelle économie), l'effervescence », **dans lesquels s'inscrira le déploiement de grands projets** structurants, à court et moyen termes. Citons, pour exemples : **MED-TECH**, le laboratoire

de la médecine du futur (confortement de **TEMIS SANTÉ**), **SAINT JACQUES**, la Cité internationale des savoirs et de l'innovation, **SYNERGIE CAMPUS**, pour une ville universitaire d'excellence internationale, de **nouveaux projets urbains (PRU-PLH) – laboratoires des usages numériques (projet Smart City)**, **l'accueil de l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB)**, l'aménagement d'un **technopôle TEMIS Environnement...**

## L'opportunité du passage en Communauté urbaine

Pour poursuivre sur la voie du progrès, une autre réflexion et un autre débat sont engagés depuis des mois en vue d'une éventuelle transformation de l'Agglomération en Communauté urbaine, dont la loi offre l'opportunité jusqu'en 2020 et qui doit être précédée notamment par le transfert à la CAGB de la compétence Voirie. De quoi

s'agit-il ? **Continuer à œuvrer pour faire du Grand Besançon un territoire dynamique, attractif et à la qualité de vie reconnue, renforcer notre position à la fois dans la grande Région et dans notre pays.** C'est cet enjeu majeur qui devra guider les choix des élus grand bisontins dans les prochains mois.

## 2 | RÉTRO-PROSPECTIVE DU BUDGET

### Des finances publiques nationales qui continuent à peser sur les collectivités

En dépit du nouveau cadre de contractualisation avec l'État, la réduction des déficits publics continue à peser lourdement sur les finances des collectivités locales car

**la dette publique ne cesse d'augmenter : prévue à 96,7 % du PIB fin 2017 (endettement de 2 200 Mds et 42 Mds de charges annuelles).**

### L'affirmation d'une double volonté : poursuivre un programme d'investissement ambitieux et maîtriser les dépenses de fonctionnement

Le Grand Besançon poursuit sa stratégie d'investissement pour l'attractivité de son territoire : **92 M€ sont inscrits au budget principal sur la période 2016/2020** (hors Transports et Déchets). **Plus de 592 millions ont déjà été investis depuis 2001 tous budgets confondus (27 M€ en 2017 et**

**plus de 50 M€ prévus en 2018).** Cette volonté d'investissement s'accompagne d'une action forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui se traduit par une baisse programmée de 4,7 % par an des charges ajustables d'ici 2020 et un contrôle de la masse salariale (évolution limitée à 1,5 % par an).

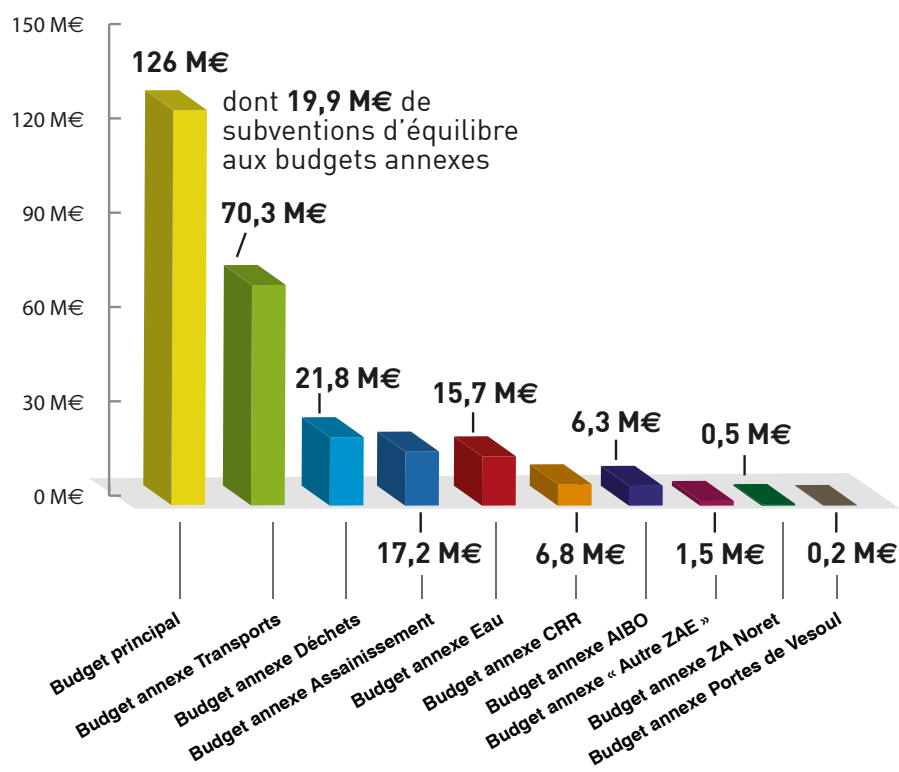
### Le recours à la fiscalité

**En complément, le recours à la fiscalité – modéré et gradué – demeure nécessaire** conformément à la décision prise en 2015 par les élus du Grand Besançon.

**L'impact par contribuable sera très limité : augmentation moyenne de 1,40 € pour la taxe d'habitation et 4,90 € pour le foncier bâti, entre 1 € et 10 € par entreprise pour la CFE.**

### 3 | ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

#### VENTILATION DES BUDGETS 2018



Un **budget consolidé de 246,4 M€** (hors subventions d'équilibre aux budgets annexes) intégrant **deux nouveaux budgets annexes : Eau et Assainissement de près de 33 M€**.

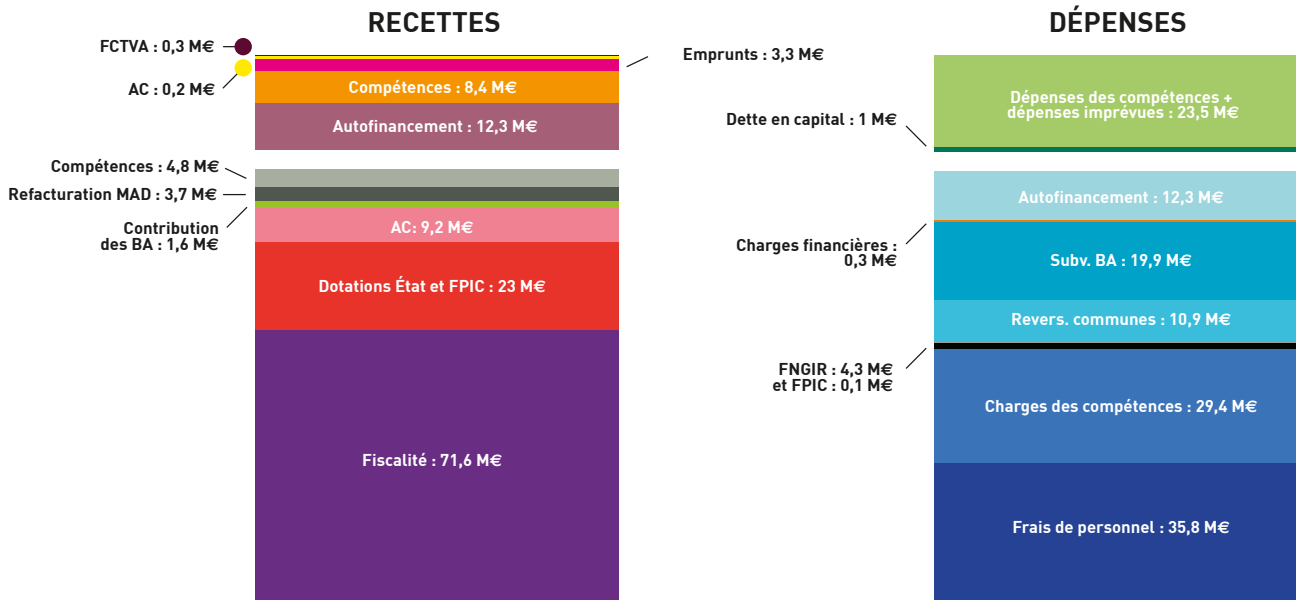
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **203,8 M€**, **subvention d'équilibre comprise** (162,7 M€ en BP 2017).

Les **dépenses d'investissement** s'établissent pour leur part à **62,5 M€** (contre 57,2 M€ en 2017) **dont près de 50 M€ pour les seules dépenses d'équipement** (contre 46,1 M€ en 2017).

**BUDGET PRINCIPAL**



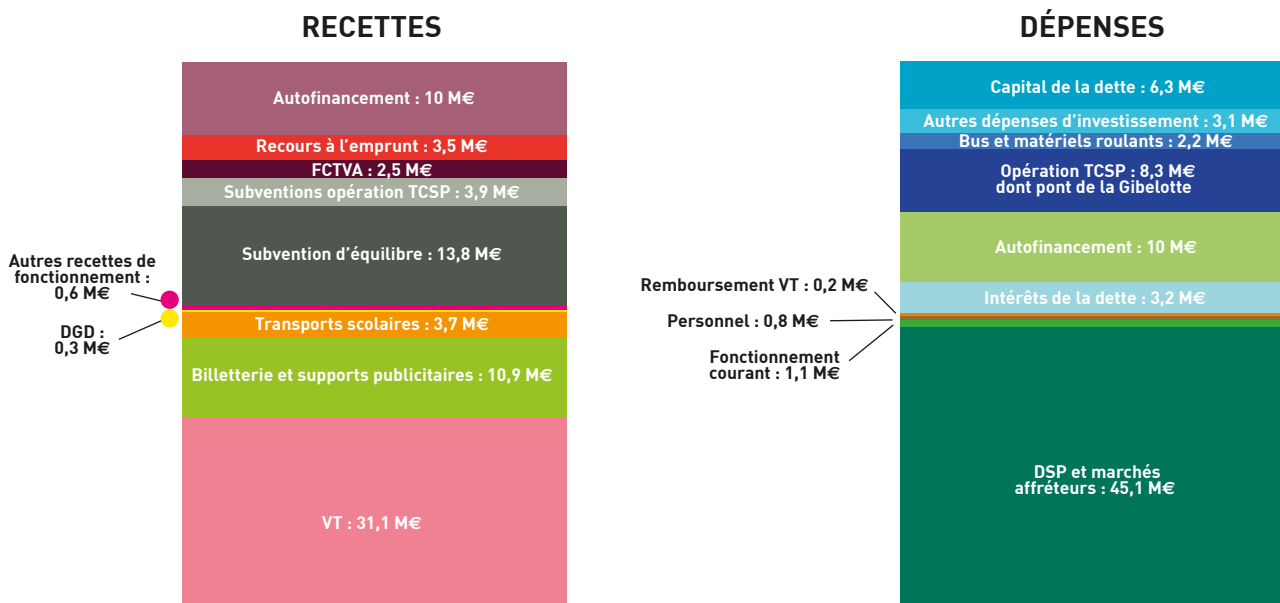
**Budget principal : 138,3 M€**  
 dont 113,8 M€ en fonctionnement  
 et 24,5 M€ en investissement.



**BUDGETS ANNEXES**



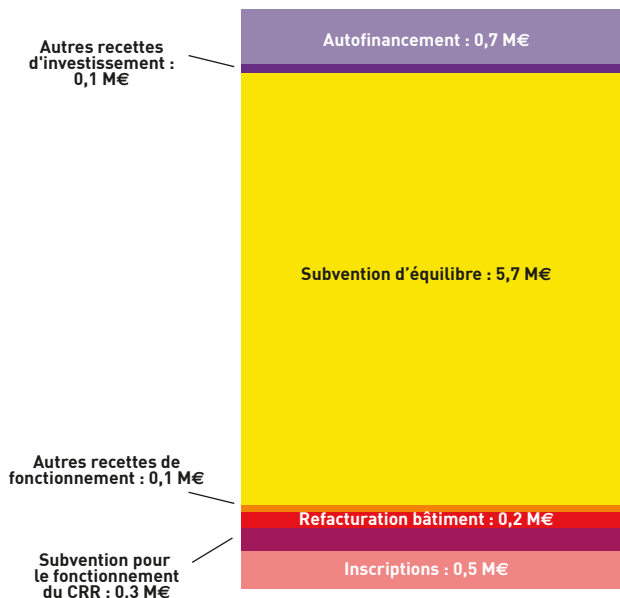
**Transports : 70,4 M€ en 2018** (contre 65,1 M€ en 2017). Dépenses de 50,4 M€ en fonctionnement et 20 M€ en investissement.



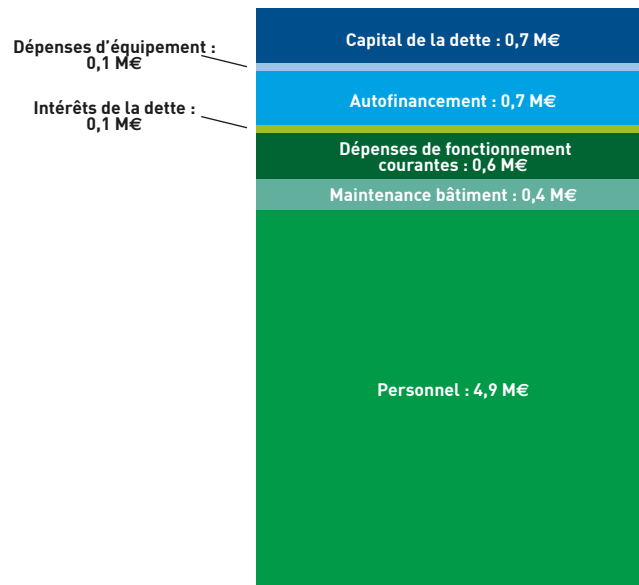


**CRR : 6,8 M€ en 2018** (contre 7,5 M€ en 2017). Dépenses de 6 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement.

### RECETTES

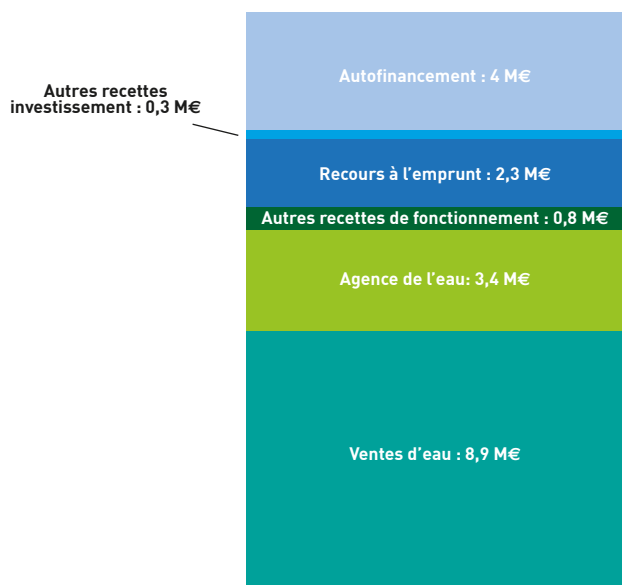


### DÉPENSES

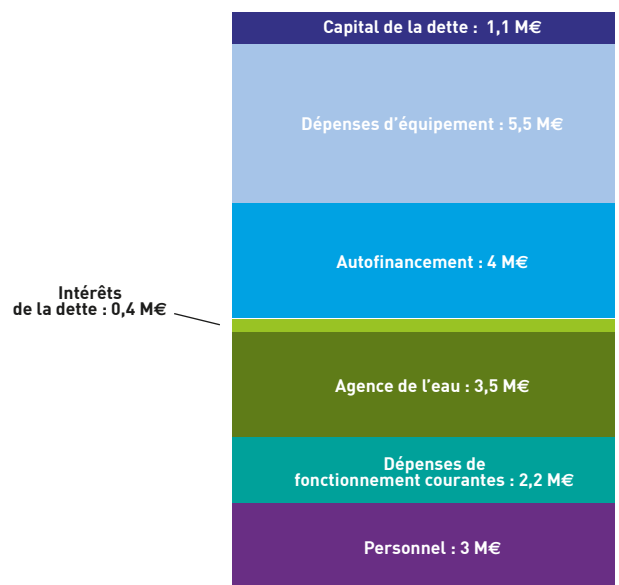


**Eau : 15,7 M€ en 2018**. Dépenses de 9,1 M€ en fonctionnement et 6,6 M€ en investissement.

### RECETTES EAU



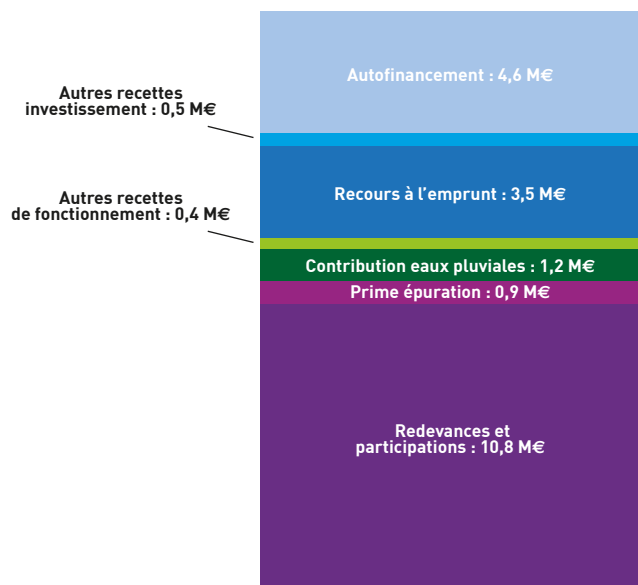
### DÉPENSES EAU



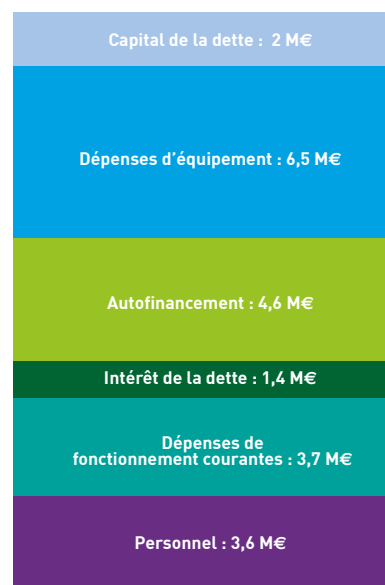


**Assainissement : 17,2 M€ en 2018.** Dépenses de 8,7 M€ en fonctionnement et 8,5 M€ en investissement.

### RECETTES ASSAINISSEMENT



### DÉPENSES ASSAINISSEMENT



### Zones d'activité économique

Ces budgets sont consacrés à l'aménagement et la commercialisation des différentes zones d'activité économique du Grand Besançon :

- Zone du **Noret** : 0,5 M€
- Zone Nord des **Portes de Vesoul** : 0,2 M€
- Zone de l'**Aire Industrielle de Besançon Ouest** : 6,3 M€
- **Autres ZAE** : 1,5 M€



**Les orientations du budget primitif 2018 confirment la poursuite de la stratégie financière pluriannuelle du Grand Besançon** avec le maintien d'un programme d'investissement ambitieux, la mise en œuvre d'un plan de marche fiscal modéré, ayant une incidence limitée pour les contribuables, notamment pour les ménages, dont certains bénéficieront de la réforme de la

taxe d'habitation. Les résultats sont là : une épargne consolidée en 2017 sur le budget principal et une capacité de désendettement de 4,4 ans tous budgets confondus. **Deux incertitudes demeurent : les modalités de mise en œuvre de la contractualisation avec l'État et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).**

## 4 | LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

### BUDGET

Budget consolidé : **246,4 M€** (183,9 M€ + 62,5 M€)  
(hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)

Dépenses de fonctionnement : **203,8 M€** (183,9 M€ + 19,9 M€ de subvention d'équilibre aux budgets annexes)

Dépenses d'investissement : **62,5 M€** (dont près de **50 M€** prévus en équipements)

Budget Eau+Assainissement : près de **33 M€**

Budget Déchets : **21,8 M€**

Investissements depuis 2001 : plus de **592 M€**

### FISCALITÉ

Taxe d'habitation : **9,63%**  
soit +1,40 € / contribuable

Taxe foncière non bâti : **1,17%** (-)

Taxe foncière bâti : **1,54%**  
soit +4,90 € / contribuable

CFE : **26,26%** (+0,5) soit de +1 à +10 € par entreprise  
(Cotisation foncière des entreprises)



#### CONTACT PRESSE :

Martine MENIGOZ

Attachée de presse

03 81 87 88 87 – 06 73 79 74 70

[martine.menigoz@grandbesancon.fr](mailto:martine.menigoz@grandbesancon.fr)